

Image not found or type unknown



Facture edf 700e pour un 38m2

Par **florence**, le **08/06/2011** à **22:15**

Bonjour,
Je vous explique la situation, depuis un an nous vivons avec mon conjoint dans un appartement de 38m2 pour un loyer comprenant les charges, l'eau et l'électricité. Je ne reçois donc aucune facture d'eau ni d'EDF à mon nom ce qui ne me semble pas normal? Tout est électrique chauffe eau, plaque, chauffage... ma propriétaire m'a annoncé que je doit payer 725E de régularisation sur charges d'électricité cela me parait énorme étant donné que nous donnons déjà 40e par mois cela fait un total de 1125e!!!! Que puis je faire? Je pense que cela peut venir du chauffe haut qui reste bloqué sur la marche forcé et ne passe donc pas en heure creuse!!! mais cela n'est pas de ma responsabilité mais celle du propriétaire non????
Merci de m'aider

Par **mimi493**, le **08/06/2011** à **23:14**

Il est illégal de revendre de l'électricité. Ce n'est autorisé que pour une location meublée avec forfait de charges, donc non régularisable.
Rappelez-le au bailleur et prenez votre propre abonnement à l'électricité (avec votre propre compteur ERDF que le bailleur a l'obligation d'installer à ses frais)